

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 décembre et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2020-12-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

Rs.2020-12-343

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 07 décembre 2020, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.10 Résolution relative à l'acceptation provisoire des travaux.**
- 10.6 Résolution concernant le dossier 750-17-002047-128.**
- 10.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.**
- 10.8 Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits et automobiles – Terme 2020-2021.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-344

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020, tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution 2020-11-341 au 4^e paragraphe, pour y lire :

D'autoriser une dépense d'un montant de **7 350 \$**, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-412-00-414, selon l'offre de services datée du 3 novembre 2020, ***pour un contrat de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.***

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2020-12-345

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2020;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 13 décembre 2020, ainsi que la petite cabane (location parc), dans le cadre de la Guignolée. Le Club devra communiquer avec les Services culturels et sportifs pour le transport de la cabane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .

Rs.2020-12-346

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-347

DEMANDE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.

Attendu que monsieur Jean-Paul Chandonnet, vice-président du Club 3 & 4 roues du comté Johnson Inc., soumet une demande de modification au trajet soumis à la Ville en septembre dernier, étant donné que la portion du sentier qui passe à l'arrière du parc industriel jusqu'à la rue Bonin, a été endommagée par des individus et que cette portion du sentier a dû être fermée pour sécurité;

Attendu que le Club 3 & 4 roues demande à la Ville de pouvoir circuler sur le 2^e Rang, la rue Noël Lecompte, la rue Cabana et la rue Bonin;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la circulation sur le 2^e Rang, la rue Noël Lecompte, la rue Cabana et la rue Bonin et qui sera à titre d'un nouvel essai cette année et sera réévaluée l'an prochain;

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaires aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-348

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les traverses sont le 4^e Rang Est (*et demande de changer cette pancarte d'endroit*), la route Charrette, le 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, route Tétreault, demande de continuer sur la piste cyclable de Roxton Falls vers Acton Vale et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Cervier au coin de la rue Notre-Dame et de la rue de Roxton;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4^e Rang Est, route Charrette, 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de Notre-Dame et de Roxton;

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la dameuse à utiliser la rue Tremblay pour effectuer son demi-tour;

Que le Club s'assure d'informer tous ses membres qu'il est interdit de circuler sur la piste cyclable entre les rues Ménard et Daigneault et qu'à cet effet, la Ville demande au Club d'installer un panneau de signalisation interdisant l'accès sur la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-349

DEMANDE DU DIRECTEUR DU GROUPE DOMISA.

Considérant que le directeur du Groupe Domisa dépose une demande d'aide financière pour l'été COVID-19 de 2020 à la Ville d'Acton Vale;

Considérant les événements liés à la COVID-19, des discussions ont eu lieu entre les parties, à savoir si Monsieur Lanoue voulait tenir le camp de jour l'été dernier, et ce, sans frais supplémentaires et que ce dernier a répondu dans l'affirmative;

Considérant que Monsieur Lanoue a reçu 75% des subventions salariales;

Considérant que la Ville a facturé le même tarif aux citoyens et qu'elle a grandement contribué en fournissant les lavabos et du personnel d'entretien supplémentaire pour la désinfection;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale n'accordera aucun montant supplémentaire, comme demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION TRANSMISE PAR MADAME JACINTHE GUILBERT.

Madame Guilbert dépose une pétition à la Ville d'Acton Vale afin d'étudier la faisabilité d'asphalter la route Laliberté au cours des prochains mois.

Le conseil prend acte.

Rs.2020-12-350

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 8 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-351

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2021;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2021 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 232 764 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2021 soit :

- 32.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3.25 \$ / unité);
- 3.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 6.00 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 24 802.68 \$ pour l'année d'opération 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-352

DEMANDES D'ENTRAIDE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE.

Attendu que le directeur incendie de la municipalité de St-Eugène soumet à la Ville d'Acton Vale une demande d'entraide de service de sauvetage en milieu isolé (SUMI) et la possibilité d'avoir une entente d'entraide de service pour l'échelle aérienne, dans le cas où la Ville de Drummondville ne serait pas disponible;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que concernant la demande d'entraide de service de sauvetage en milieu isolé (SUMI), cette dernière devra être discuté avec la MRC d'Acton;

Que la Ville étudiera la possibilité pour une entente d'entraide de service d'échelle aérienne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-12-353

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE.

Attendu que le 3 décembre 2018, le conseil a adopté la résolution 2018-12-420, relativement à une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, pour un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Attendu qu'il est inscrit dans ladite entente, que le présent droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000 \$), payable annuellement par la Ville;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 à monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2020-12-354

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE RELATIVE À UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a autorisé, le 2 décembre 2019, résolution 2019-12-410, la signature d'une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge ;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser le paiement pour les deux années restantes à l'entente;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 0.17 \$ par habitant, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, le tout en vertu de l'article 10.1 de ladite entente, soit pour les années 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-355

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC LA MRC D'ACTON.

Attendu que la MRC d'Acton prévoit engager un nouvel inspecteur régional en bâtiment et en environnement en 2021, pour compléter son offre de services;

Attendu que la MRC d'Acton aura des disponibilités à offrir à la Ville d'Acton Vale à raison de 2 jours par semaine;

Attendu que les frais de déplacement de l'inspecteur en lien avec son travail d'inspection pour la Ville seraient remboursés à la MRC;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De retenir les services de l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement à raison de 2 jours par semaine, soit du lundi au jeudi, au coût de 28 000 \$ annuel, taxable, incluant tous les avantages sociaux;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à retenir les services de l'inspecteur pour un minimum d'un an;

D'autoriser le maire, Monsieur Éric Charbonneau, ainsi que la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente de service à intervenir avec la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-356

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.11 – CONSTRUCTION DU GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.11 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 66 753.00 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.11;

De financer cette dépense de 66 753.00 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.11 – Construction du gymnase multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-357

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE CONTENU DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 ET AUTORISER L'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMH.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 2, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe, comporte les prévisions de dépenses des travaux admissibles et les travaux réalisés en 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-358

RÉSOLUTION RELATIVE À UN DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UN MARQUAGE D'UNE ZONE D'INTERDICTION D'ARRÊT.

Attendu qu'il y a un flot de circulation important à l'intersection des rues d'Acton et de Roxton;

Attendu que l'entrée du restaurant McDonald, située sur la rue d'Acton est problématique, puisque les véhicules circulant sur cette dernière en direction ouest, voulant avoir accès à cette entrée, est régulièrement obstruée par les véhicules qui attendent aux feux de signalisation à l'intersection des rues d'Acton et de Roxton;

Attendu qu'un marquage d'une zone d'interdiction d'arrêt face à l'entrée de commerce assurait une meilleure sécurité pour les usagers voulant avec accès à l'entrée du commerce ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose une demande au ministère des Transports du Québec, afin de procéder au marquage d'une zone d'interdiction d'arrêt sur la rue d'Acton, côté sud, face à l'entrée du restaurant McDonald.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-359

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Attendu que comme les années passées, les membres du comité de sécurité publique de la MRC d'Acton consultent les municipalités, afin d'identifier quelles sont les priorités d'action du service de police pour 2021-2022;

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit identifier deux ou trois priorités d'action. Elles pourront ainsi orienter leur travail afin d'identifier les priorités mises de l'avant pour la MRC;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Priorités d'action

Municipalité	Priorités d'action 2021-2022
Acton Vale	1- Vitesse
	2- Zones scolaires et les parcs
	3- Interventions ponctuelles sur demandes
<u>Commentaires généraux :</u> En 2020, nous avons eu une très bonne collaboration avec notre parrain l'agent Dupré.	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-360

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.1 – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu la recommandation de madame Maude Payeur, ingénieure de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 21 428.04 \$ plus taxes, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.1;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-361

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et Marc-Antoine Gauthier, le 6 août 2018;

Attendu que la Ville a reçu le certificat de réception provisoire des ouvrages par la firme EXP Inc. le 24 novembre 2020;

Attendu la recommandation de monsieur Olivier St-Amour, ingénieur de la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de façon provisoire les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2020-12-362

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-10-2020 au 30-11-2020 :	47 210.32 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 01-11 au 30-11-2020	153 185.72 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires et REER pour le mois de novembre 2020	126 549.36 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de novembre 2020	364 000.88 \$
Grand Total	690 946.28 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-363

REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS AU FONDS DE ROULEMENT.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite rembourser de façon anticipée certaines dépenses financées par le fonds de roulement;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale rembourse de façon anticipée le fonds de roulement pour les dépenses indiquées ci-dessous :

Résolution	Description	Montant initial	Année d'échéance	Solde 31/12/2020
2011-03-071	Chenillette	130 584.74 \$	2021	13 058.51 \$
2017-02-059	Chariot élévateur	28 556.60 \$	2022	11 422.64 \$
2017-03-098	Camionnette pour la voirie	24 987.02 \$	2022	9 994.82 \$
2017-03-090	Réfection de la rue Bouvier (décrété)	7 000.00 \$	2022	2 800.00 \$
2017-03-090	Réaménagement Terrains de baseball (décrété)	25 000.00 \$	2022	10 000.00 \$
2017-04-139	Pavage stationnement garage municipal	32 639.08 \$	2022	13 055.62 \$
2017-04-139	Pavage stationnement parc Donald Martin	25 712.15 \$	2022	10 284.86 \$
2018-02-075	Saleuse	6 026.28 \$	2021	2 008.76 \$
2018-03-100	Scie à tuyau hydraulique	2 173.19 \$	2021	724.39 \$
2019-02-052	Appareils respiratoires	29 050.04 \$	2022	19 366.69 \$
		311 729.10 \$		92 716.29 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-364

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins, pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2020;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-365

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 014-2020.

Attendu la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement 014-2020;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 014-2020 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de mieux encadrer les enseignes de son territoire, de modifier les normes de stationnements hors rue pour notamment diminuer le nombre de cases de stationnement pour l'ensemble des usages présents sur son territoire, d'augmenter la hauteur des portes de garage d'usage résidentiel lorsque ces derniers sont détachés d'un bâtiment principal, de régir les capteurs solaires et les camions restaurants et d'autoriser les stationnements publics dans la zone 132 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-366

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 comme suit :

D'autoriser, comme prévu à la loi, la publication du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Lundi 18 janvier 2021, à 20 h.	Lundi 05 juillet 2021, à 20 h.
Lundi 01 février 2021, à 20 h.	Lundi 02 août 2021, à 20 h.
Lundi 15 février 2021, à 20 h.	Lundi 16 août 2021, à 20 h.
Lundi 01 mars 2021, à 20 h.	Mardi 07 septembre 2021, à 20 h.
Lundi 15 mars 2021, à 20 h.	Lundi 20 septembre 2021, à 20 h.
Mardi 06 avril 2021, à 20 h.	Lundi 04 octobre 2021, à 20 h.
Lundi 19 avril 2021, à 20 h.	Lundi 15 novembre 2021, à 20 h.
Lundi 03 mai 2021, à 20 h.	Lundi 22 novembre 2021, à 20 h.
Lundi 17 mai 2021, à 20 h.	Lundi 06 décembre 2021, à 20 h.
Lundi 07 juin 2021, à 20 h.	Lundi 20 décembre 2021, à 20 h.
Lundi 21 juin 2021, à 20 h.	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 016-2020.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 016-2020 établissant le programme municipal d'aide financière « Programme Rénovation Québec – 2020-21/Ville d'Acton Vale »;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 016-2020 établissant le programme municipal d'aide financière « Programme Rénovation Québec – 2020-21/Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 017-2020.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 017-2020 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 017-2020 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2020-12-367

RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE.

Banque d'heures et service de consultation

Il est proposé par le conseiller Yves Arcouette, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-368

RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER 750-17-002047-128.

Considérant que la Ville d'Acton Vale est poursuivie dans un recours devant la Cour supérieure dans le dossier 750-17-002047-128;

Considérant que les parties ont négocié et fait des concessions pour en arriver à un règlement définitif de cette affaire;

Considérant qu'une entente est intervenue entre les parties et qu'une transaction et quittance doit être conclue afin de définitivement mettre un terme à ce litige;

Considérant que les parties ont convenu de conserver la confidentialité du règlement de ce dossier;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser les avocats de la Ville à confirmer à l'ensemble des parties dans le dossier 750-17-002047-128 de la Cour supérieure, le règlement du dossier suivant les conditions fixées entre les avocats des parties et d'autoriser le maire à signer une transaction afin d'y donner pleinement effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Annie Gagnon et Pierrette Lajoie, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon et Bruno Lavallée, conseillers.

Le conseil prend acte.

Rs.2020-12-369

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DES BIENS, BRIS D'ÉQUIPEMENTS, DÉLITS ET AUTOMOBILE – TERME 2020-2021.

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme **Fidema** à la suite de l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposer;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la **Ville d'Acton Vale** accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme **BFL Canada risques et assurances inc.** relativement au portefeuille d'assurances de biens, bris d'équipements, délits et automobile pour le terme 2020-2021 pour un montant de 90 104.62 \$ incluant les taxes, le tout selon la lettre déposée le 4 décembre 2020 par la firme BFL Canada;

D'autoriser une dépense d'un montant de 90 104.62 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2020 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2021, à **BFL Canada risques et assurances inc.**, la facture portant le numéro 390932 pour les assurances de biens, bris d'équipements, délits, automobiles des propriétaires, automobiles des garagistes;

D'autoriser la directrice générale, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-370

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Hugo Chevanelle à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 16 novembre 2020;

De remercier monsieur Chevanelle pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-371

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employés pour le poste temporaire à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
François Bond	Sur appel-Selon les besoins du département	Saison hivernale 2020-21	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.
Martin Champigny	Sur appel-Selon les besoins du département	Saison hivernale 2020-21	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.
Federica Cerbo	Sur appel-Selon les besoins du département	Saison hivernale 2020-21	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-372

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICES SOUMISE PAR BEAUDRY PALATO INC, ARCHITECTURE & DESIGN.

Attendu que Beaudry Palato Inc. a soumis une offre de services relative aux honoraires professionnels pour la réfection de la toiture et de la maçonnerie de la bibliothèque municipale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 000.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Beaudry Palato Inc. pour les honoraires professionnels pour la réfection de la toiture et de la maçonnerie de la bibliothèque municipale, comme stipulé à l'offre de services datée du 13 novembre 2020;

De financer cette dépense à même le fonds général. Cette dépense non prévue au budget, sera compensée par un transfert budgétaire de l'ordre de 10 000 \$ du projet de la toiture de la gare ainsi que d'un montant de 9 000 \$ provenant du budget des autres études;

D'autoriser la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-373

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR RAPTERRE INC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 440 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 20-490-00-446 à Rapterre Inc. pour le broyage de résidus de végétaux au site de branche, selon la facture no. 177, émise le 5 novembre 2020 ;

De financer cette dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-374

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE TRONÇONS, POUR LES RUES MORGAN, COMPAGNA, NOTRE-DAME, ROY ET BEAUGRAND, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection de tronçons, pour les rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand, ainsi que la surveillance des travaux, à *La Firme EXP INC.* car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec *La Firme Exp Inc.* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 102 333.00 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection de tronçons, pour les rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand, ainsi que la surveillance des travaux, tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 102 333.00\$ plus taxes et ce, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec.;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau » (FIMEAU);

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-375

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère des Transports;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-376

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE – ÉDITION 2020-2021.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2020-2021;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-377

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 est soumise par le propriétaire du lot 2 328 006, situé sur la rue Lemay afin que soit autorisé un projet de construction d'une résidence tri familiale de trois étages;

Attendu l'avis non favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 3 novembre 2020;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal « La Pensée de Bagot » édition du 11 novembre 2020, invitant tout intéressé à transmettre à la Ville ses commentaires écrits, pendant une période de 15 jours suivant la publication dudit avis, soit jusqu'au 7 décembre 2020 inclusivement, conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020 et à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu dans les 15 jours suivant la publication de l'avis du 11 novembre 2020;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le Conseil n'accorde pas la dérogation mineure demandée, considérant que la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il y a des solutions envisageables pour respecter le nombre d'étages autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-378

RÉSOLUTION RELATIVE À DEUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu que deux demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 sont soumises par le propriétaire du lot 2 327 591, situé sur la rue Landry, afin de pouvoir obtenir les permis requis à une opération cadastrale visant à subdiviser ledit lot en deux propriétés distinctes;

Attendu l'avis non favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 3 novembre 2020;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal « La Pensée de Bagot » édition du 11 novembre 2020, invitant tout intéressé à transmettre à la Ville ses commentaires écrits, pendant une période de 15 jours suivant la publication dudit avis, soit jusqu'au 7 décembre 2020 inclusivement, conformément à l'arrêté numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020 et à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu dans les 15 jours suivant la publication de l'avis du 11 novembre 2020;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le Conseil n'accorde pas la dérogation mineure demandée, considérant que l'opération cadastrale projetée ferait en sorte de créer deux lots dérogatoires et que les dérogations demandées sont importantes, que la création des lots projetés nécessiterait l'établissement d'une servitude de passage et de stationnement et considérant l'absence de motifs valables justifiant la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-379

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De nommer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) M. Raymond Bisailon, au siège no.2
- b) M. Alain Chagnon, au siège no. 4
- c) M. Benoit Provost, au siège no. 6

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA.

Rs.2020-12-380

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations aux journalistes Alain Bérubé, Annie Gagnon et Jean-François Dorais qui ont remporté 5 prix aux Grands Prix des Hebdos 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date